

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Mai 2022

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France
Séverine PIERRE assistait à la réunion.

Monsieur Le Maire fait un point sur l'ordre du jour transmis avec les pièces

- Il explique la modification du Budget Assainissement 2022.

COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

ARRETES DEPUIS LE PRECEDENTS CONSEIL

AR2022-125	MANQUANT		
AR2022-126	69	20/5/22	AR ouverture piscine municipale
AR2022-127	69	20/05/22	AR prolongation circulation ACCHINI RD946-Rue des Marronniers no 2022-117 du 11 mai 2022
AR2022-128	70	25/5/22	AR maladie BERNADET du 25 mai au 19 juin 2022
AR2022-129	70	25/5/22	AR occupation du domaine public Gaj Nora
AR2022-130	71	27/5/22	AR vente au déballage CAPENISSIS Noëlle
AR2022-131	71	27/5/22	AR circulation avenue de l'Adour ETE RESEAUX 6 au 11 juin
AR2022-132	72	27/5/22	AR sonorisation bal swing manouche du 5 juin 2022
AR2022-133	72	27/5/22	AR débit de boissons vide grenier foot 12 juin 2022

AR2022-134	73	27/5/22	AR stationnement circulation vide grenier foot 12-6-2022
AR2022-135	73	30/5/22	AR maladie FRUTOS du 30 mai au 27 juin
AR2022-136	74	30/5/22	AR OUverture piscine municipale - annule et remplace celui du 20/5/2022
AR2022-137	74	30/5/22	AR Débit de boissons Tournois corporatif Foot
AR2022-138	75	2/6/22	AR Stationnement LARRIEU DEMANGET
AR2022-139	75	7/6/22	ATTRIBUTION NBI GUIGAL
AR2022-140	76	8/6/22	AR Sonorisation Fête locale de CANNET
AR2022-141	76	8/6/22	AR Débit de boissons Fête locale de CANNET
AR2022-142	77	9/6/22	AR Stationnement Syndicat Armagnac-Bigorre
AR2022-143	77	9/6/22	ATTRIBUTION ISFE LAFENÊTRE
AR2022-144	78	10/6/22	AR Circulation Société Neovia Solutions
AR2022-145	78	7/6/22	ATTRIBUTION NBI PETIT
AR2022-146	19	14/6/22	AR portant Nomination stagiaire de Mme PETIT Marie Joséphine

DECISIONS MUNICIPALES

DM2022-09	32	1.7-03	13/05/2022	Règlement sinistre effractions Halle et vestiaires du r
DM2022-10	32-33	1.7-02	12/06/2022	Tarifs piscine municipale

DM2022-09 : Règlement sinistre effractions Halle et vestiaires du

DM2022-10 : Tarifs piscine municipale

01- OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-33

7.1-15

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur Terrain Christophe vote le budget supplémentaire de l'exercice 2022 pour le budget assainissement et prévoit la répartition des crédits suivantes :

Investissement

Dépenses : Budgétisé : 1 768.40€

21 – immobilisations corporelles : 1 768.40€

Recettes : Budgétisé : 1 768.40€

001 – Solde d'exécution reporté : 1 768.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le budget supplémentaire présenté.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE**

DEL2022-34

7.1- 16

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : RECTIFICATIONS FACTURES ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des réclamations concernant la facturation d'assainissement et propose les rectifications suivantes :

REDUCTION 2nd semestre 2021 :

- FRE 2022-001-000343 FOYER HEBERGEMENT CHARMETTES : -740.28€ (fuite d'eau)

TROP PERCU 1er semestre 2021 :

- FRE 2021-002-000965 CASTETS Michel – encaissement d'un chèque de 58€ pour une facture modifiée de 48.34€ (remboursement de 9.66€)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal de Riscle se prononce pour la rectification des factures assainissement.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

03- MISE EN VENTE DE FERRAILLES ISSUS DES ANCIENS CANDELABRES

-Monsieur le maire informe de la mise en vente des anciens candélabres stockés aux Services Techniques et que Monsieur BASTROT a négocié le prix avec l'enlèvement gratuit.

Aucunes observations et abstentions. La vente des anciens candélabres est approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-35

3.1-02

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge. **Absents ou excusés** : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : MISE EN VENTE DE FERRAILLES ISSUS DES ANCIENS CANDELABRES

Monsieur le Maire rappelle que suite du changement des candélabres sur la commune, l'équipe technique à procéder à la récupération de métaux qui ne trouvent plus à ce jour leur utilisation.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de les vendre à un ferrailleur.

La SARL HOURQUET & FILS, nous a fait une offre à 0.320€/Kg H.T. pour la ferraille et 0.23/Kg HT pour les platines en Tole. La récupération des matériaux sur site sera gratuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de vendre la ferraille à la SARL HOURQUET&FILS pour un montant total de 1006.00€ Net
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal de Riscle se prononce en faveur de la vente de la ferraille et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

04- MISE EN VENTE DU BOIS ISSU DE L'ELAGAGE D'ARBRES

-Monsieur le maire informe de la mise en vente du bois issus des platanes et propose le prix de 40€.

Le prix est voté à l'unanimité.

-Monsieur BASTROT ajoute que dans la délibération, il faudra préciser que l'enlèvement devra se faire à la charge de l'acquéreur.

Aucunes abstentions. La vente du bois issue de l'élagage des platanes ainsi que son montant sont approuvés à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-36

3.1-03

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : MISE EN VENTE DU BOIS ISSU DE L'ELAGAGE D'ARBRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des arbres ont été élagués sur la commune.

Il propose de mettre en vente le bois coupé comme bois de chauffage. Celui-ci est stocké sur le parking des Services Techniques.

Une annonce sera diffusée sur le site de la Commune, le panneau d'affichage ainsi que sur la dépêche du Midi, pour la mise en vente du bois à un tarif de 40€ le m³.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de vendre le bois de chauffage au prix de 40 € le m³.
- de donner priorité aux habitants du village et aux agents de la Commune.
- Les premiers à répondre seront servis dans la limite du stock.
- L'enlèvement du bois se fera par l'administré.
- Le comptage du bois sera effectué par les agents techniques.
- Payable à la livraison par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal de Riscle se prononce en faveur de la vente du bois et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

05- DELIBERATION POUR MANDAT DE CONSULTATION AU CDG32

-Monsieur le maire informe que les agents de la fonction publique pourront être couverts, au titre de la protection sociale complémentaire, à partir du 01 janvier 2023.
-Monsieur Le Maire précise que cette protection deviendra obligatoire pour les collectivités et que cette démarche a déjà été entreprise dans plusieurs collectivités.

Aucunes observations et abstentions. Le Mandat de consultation au Centre de Gestion du Gers est approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-37

8.2-1

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : Délibération pour mandat de consultation au CDG32

Vu les articles 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et 88-3-I de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatifs à la participation des employeurs publics à l'acquisition de garanties de protection sociale complémentaire par les agents qu'ils emploient,

Vu l'article 25-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que « **les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés au I de l'article 22 bis de la loi du 13 juillet 1983 précitée, des conventions de participation avec les organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la présente loi dans les conditions prévues au II du même article** ».

Vu le décret n°2021-1474 du 8 novembre 2011 qui organise, notamment, les modalités pratiques de l'appel à concurrence pour conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance associé,

Après avoir recueilli l'avis du comité technique du 06 décembre 2021 conformément à l'article 4 du décret précité,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 32 en date du 14 décembre 2021 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque Santé,

Vu les documents transmis,

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 32 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé ») pour un effet au **1^{er} janvier 2023**.

Le Maire précise que pour envisager d'adhérer à cette convention afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, **étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal de Riscle se prononce pour donner mandat de consultation au CDG32 :

- **donner mandat au CDG 32 pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance,**
- **d'indiquer que la participation mensuelle brute attribuée aux agents qui adhéreront au contrat collectif est la suivante (référence : titre III du décret n° 2021-1474) :**
 - o **Montant unitaire : 15€,**
 - o
- **autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

06- ORGANISATION DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2022

-Monsieur Le Maire indique que pour donner suite à des observations d'élus, le montant du lot Coup de Cœur du Jury est modifié et revu à la hausse.

-Monsieur Le Maire précise que cette hausse, n'aura aucune incidence sur le budget prévu.

-Madame BOUÉ Marie-France précise que le concours aura lieu fin juin/début juillet.

Aucunes observations et abstentions. L'organisation du concours des maisons fleuries est approuvée à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-38

7.1-17

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France
Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : ORGANISATION DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2022

La Commune organise chaque année le concours des maisons fleuries.

En 2022, le concours comprendra les 4 catégories suivantes :

Catégorie 1 : Maison avec jardin visible de la rue

Catégorie 2 : Maison avec balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue

Catégorie 3 : Maison avec possibilité limitée de fleurissement

Catégorie 4 : Maison avec jardin hors agglomération

Et le Coup de cœur du jury

Le jury, selon plusieurs critères d'appréciation, déterminera les maisons les plus remarquables.

Des bons d'achats récompenseront les 5 premiers de chaque catégorie.

Le montant des bons d'achats seront les suivants :

1^{ère} position : 65€

2^{ème} position : 50€

3^{ème} position : 40€

4^{ème} position : 30€

Coup de cœur du jury : 70€

Les bons d'achats seront répartis chez les commerçants suivants :

- Aux fleurs de l'Adour
- Le jardin de Maryse Bel
- Marie-Jo Fleurs
- Gamm Vert
- Point Vert
- Au jardin d'Emilie

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal de Riscle se prononce en faveur de l'organisation du concours des Maisons Fleuries et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

07- CONVENTION D'ACCES AUX INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE TRIGONE

-Monsieur Le Maire indique que les montants des déchets de la station d'épuration, apportés au Centre Trigone du Houga ont évolué à la hausse.

Aucunes observations et abstentions. La convention d'accès aux installations de stockage de déchets et les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-40

1.4-01

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : CONVENTION D'ACCES AUX INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE TRIGONE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les besoins que génèrent l'exploitation de la station d'épuration, notamment le traitement des déchets et leur évacuation vers un centre habilité compétent.

Les déchets de la station d'épuration de Riscle sont traités sur le centre de stockage Trigone du Houga, à raison de 0,42 tonnes par mois environ.

Les élus de Trigone ont attribué à chaque collectivité produisant des déchets sur le Département du Gers, un quota de déchets qui pourront être acceptés sur les centres de stockage.

Le quota attribué pour l'année 2022, à la commune de Riscle, est de 5T sur le centre de stockage du Houga.

La Commune versera en contrepartie des prestations effectuées à son profit par Trigone une redevance majorée de la TVA de 90€ H.T hors TGAP par tonne de DIB apportée.

Le montant de la TGAP fixé par la Loi de Finances 2021 est de 37€ ou 47€ selon le type de déchets traités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal approuve cette convention avec Trigone et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

08- COURS DE NATATION PRIVÉS A LA PISCINE MUNICIPALE - CONVENTION TYPE ENTRE LA COMMUNE DE RISCLE ET LE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

-Monsieur Le Maire explique que chaque année, la piscine municipale peut être utilisé par les MNS, dans le cadre de cours privés de natation. Aucune redevance d'occupation du domaine public et des lignes d'eau n'est prévue.

Aucunes observations et abstentions. La convention type entre la commune de Riscle et le Maître-Nageur Sauveteur est approuvée à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-42

3.3-2

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : Cours de natation privés à la piscine municipale - convention type entre la commune de Riscle et le maître-nageur sauveteur :

Au titre des différentes animations mises en place dans l'enceinte de la piscine municipale, la Commune de Riscle souhaite permettre l'enseignement de la natation dans le cadre de cours privés dispensés par des agents municipaux titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation (B.P.J.E.P.S.A.A.N.) leur conférant le titre de Maîtres-Nageurs Sauveteurs (M.N.S.)

Pour ce faire, la Commune réserve le bassin de la piscine municipale spécialement dédiées à cet enseignement privé.

Les conventions qui réglementent actuellement les conditions de mise à disposition du bassin aux cours privés, et il est donc nécessaire d'établir un nouveau modèle type de convention.

La convention annexé à la présente délibération prévoit de réserver une occupation de 1 heures jours soit 5 heures hebdomadaires maximum pour chaque maître-nageur sauveteur

dispensant des cours.

Il est rappelé que la mise à disposition à titre privatif d'une ligne d'eau revêt, d'un point de vue juridique, le caractère d'une occupation privative du domaine public.

A ce titre, l'autorisation d'occuper à titre personnel une partie des équipements publics de la Commune ne peut être consentie que moyennant le versement d'une redevance d'occupation. Après en avoir délibéré à 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal de Riscle se prononce en faveur de

APPROUVE :

- la mise à disposition, au bénéfice de Maîtres-Nageurs Sauveteurs (M.N.S.) titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation (B.P.J.E.P.S.A.A.N.) des lignes d'eau de la piscine municipale réservées à la délivrance de cours de natation privés,

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention type jointe en annexe, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE :

- la mise à disposition, au bénéfice de Maîtres-Nageurs Sauveteurs (M.N.S.) titulaires du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation(B.E.E.S.A.N.) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation (B.P.J.E.P.S.A.A.N.) des lignes d'eau de la piscine municipale réservées à la délivrance de cours de natation privés,

FIXE

- Aucune redevance d'occupation du domaine public et des lignes,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention type jointe en annexe,

DIT

- que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal de Riscle se prononce en faveur de la mise en place de la convention et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

09- TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE – ETE 2022

-Monsieur Le Maire propose les tarifs de la piscine pour la saison estivale 2022 qui restent identiques aux années précédentes. Des cours d'aquagym et de cours collectifs de natation pour l'apprentissage de la nage sont proposés.

Aucunes observations et abstentions. Les tarifs de la piscine pour la saison estivale sont approuvés à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-44

1.7-01

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

Objet : Tarifs de la piscine municipale – été 2022

Le Maire de la Commune de RISCLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122 – 22 par lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat,

Vu la délibération n°DEL2020-29 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 reçue le 28 mai 2020 par la Sous-Préfecture de Mirande, qui délègue au Maire, pour la durée de son mandat, toutes les attributions prévues à l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2022, du mardi 7 juin 2022 au dimanche 4 septembre 2022 et les tarifs créés à cette fin,

Considérant la nécessité de prendre en considération la fréquentation de collectivités territoriales

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2022 sont les suivants :

TARIFS:

Enfants de moins de 6 ans (sous la surveillance des parents) : gratuit

Jeunes de 6 à 17 ans inclus

- ticket 1.50 €
- carte 10 bains 12.00 €

Adultes à partir de 18 ans

- ticket 2.00 €
- carte 10 bains 17.00 €

TARIFS SPECIAUX :

Tarif « A partir de 18 heures » et « Tous les matins de 11h00 à 12h30 »

- ticket 1.00 €

TARIFS GROUPES à partir de 10 personnes

Jeunes de 6 à 17 ans inclus

- ticket 1.00 €

Adultes à partir de 18 ans

- ticket 1.50 €

TARIFS AQUAGYM :

- ticket 4.00 €
- carte 10 séances 30.00 €

TARIFS COURS DE NATATION COLLECTIF :

- ticket 10.00 €
- carte 10 cours 80.00 €

ARTICLE 2 : Dans le cas où une collectivité territoriale (centre de loisirs communal ou intercommunal, par exemple) vient fréquenter la piscine, le paiement des entrées interviendra à la fin de chaque mois de fréquentation de la collectivité territoriale à la piscine. La Mairie de Riscle établira un titre de recette à l'attention du responsable de la collectivité territoriale. Le versement sera effectué à la Trésorerie de Mirande sur le compte de la commune de Riscle.

ARTICLE 3 : Les régisseurs nommés pour la gestion de la régie sont chargés chacun en ce qui les concerne d'appliquer les tarifs précités.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

10- PISCINE MUNICIPALE – REGLEMENT INTERIEUR

-Monsieur Le Maire propose de mettre à jour le règlement de la piscine municipale.

Aucunes observations et abstentions. Le règlement de la piscine municipale est approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-43

6.4-01

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France
Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : PISCINE MUNICIPALE – REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouvel éducateur sportif de la Commune a travaillé sur l'actualisation du règlement intérieur et du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) de la piscine municipale.

Ce règlement et ce POSS viennent fixer les modalités de fonctionnement de la structure ainsi que les conditions de sécurité. Ces documents devront être acceptés et respectés par l'ensemble des usagers de la piscine municipale.

Au vu des nouvelles activités proposées à la piscine, il convient de modifier le précédent règlement voté et transmis en préfecture le 15 février 2022.

Monsieur le Maire expose le règlement intérieur ci-annexé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal de Riscle approuve le présent règlement intérieur de la piscine municipale et autorise sa mise en œuvre à compter de la prochaine ouverture de la piscine.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

11- CREATION D'EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

-Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de la stagiairisation de l'agent d'accueil, nous devons voter la création d'un emploi et la modification du tableau du personnel.

Aucunes observations et abstentions. La création d'emploi et la modification du tableau du personnel est approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-41

4.1-04

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCoubET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France
Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : CREATION D'EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7.1,
VU la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique, et notamment son article 57,
VU la délibération du Conseil Municipal de Riscle du 14/04/2022 modifiant le tableau du personnel à compter du 14 avril 2022,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'agent d'accueil dans le but de stagiairiser l'agent d'accueil recruté depuis le 01^{er} mars.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Accueil, secrétariat, urbanisme,
- droit de place marché et manifestations,
- bungalows,
- tâches administratives diverses

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des adjoint territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01 juin 2022 pour intégrer la création demandée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

- de modifier le tableau comme suit, à compter du 01 Juin 2022
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOI
Directeur Des Services	1	35	Cadre assurant : la préparation et le suivi des budgets, la mise en œuvre des décisions du Maire, la préparation des Conseils Municipaux, la gestion des ressources humaines, l'organisation des services, les marchés publics, le suivi des contentieux, la veille juridique et réglementaire, la gestion des tâches administratives et techniques diverses	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Agent comptable et administratif	1	35	Comptabilité, finances, préparation budget, assurances, paye, gestion des procédures de reprise du cimetière, urbanisme, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des rédacteurs
Agent d'accueil	1	31	Accueil, secrétariat, urbanisme, droit de place marché et manifestations, bungalows, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	Accueil, secrétariat, urbanisme, cimetière, élections, régie bungalows, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Responsable de la Médiathèque Municipale	1	35	Responsable médiathèque, accueil, communication, responsable de la gestion des collections et de l'organisation d'évènements culturels communaux	Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine
Accueil Médiathèque	1	35	Accueil médiathèque, communication, participation à la gestion des collections et l'organisation d'évènements culturels, secrétariat services techniques, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des adjoints administratifs

Educateur Sportif	1	26,75	Enseignement du sport au sein des associations et surveillance piscine encadrement intermédiaire	Cadre d'emplois des éducateurs sportifs
Responsable des services techniques	1	35	Responsable services techniques, encadrement, planification des tâches, surveillance travaux, gestion bâtiments, domaine public, élaboration budget du service	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Responsable adjoint des services techniques	1	35	Responsable adjoint services techniques, entretien station épuration, piscine, entretien domaine public et bâtiments, encadrement intermédiaire	Cadre d'emplois des agents de maîtrise
Agents Techniques Services Techniques de la Commune	4	35	Entretien de la voirie, domaine public, bâtiments communaux, espaces publics, entretien espaces verts,	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Agent polyvalent spécialisé en maçonnerie	1	35	Entretien de la voirie, domaine public, espaces publics, entretien espaces verts, spécialisé en maçonnerie et entretien des bâtiments	Cadre d'emplois des agents de maîtrise
Agents techniques chargés de l'entretien de bâtiments communaux	1	16	Entretien des bâtiments municipaux, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, gîtes, toilettes publiques...	Cadre d'emplois des adjoints techniques
	1	10	Entretien des bâtiments municipaux, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, gîtes, toilettes publiques...	

Après avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la modification du tableau du personnel ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2022.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

12- RECRUTEMENT ET SALAIRES DU PERSONNEL NON TITULAIRE- SAISONNIERS 2022

-Monsieur Le Maire indique que comme chaque année nous devons recruter du personnel saisonnier pour la piscine municipale. Les postulants Risclois ont été reçus en commission de recrutement pour les mois de juin, juillet et août

Aucunes observations et abstentions. Le recrutement du personnel saisonnier est approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE

DEL2022-40

4.2-01

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 12 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christophe TERRAIN, Maire.

Présents : TERRAIN Christophe, BOUE Marie-France, CASTETS René, BASTROT Philippe, COOMANS Hélène, CLOT Georges, DUFAU Valérie, DAVEZAC Daniel, LESTERLE Jeanne, BERGUERIE Jean-Pierre, LUX Caroline, COURTADE Claude, BABOU Marie, ZAGO Michel, BERGUERIE Pascal, BAUDUZ Morgane, DESCOUBET Valérie, HARTMANN Serge.

Absents ou excusés : ACHILLI Jean, DENARD Martine a donné procuration à CASTETS René, LAJUS Pierre a donné procuration à BASTROT Philippe, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à BOUE Marie-France, GRAS Pauline

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Séverine PIERRE assistait à la réunion.

OBJET : RECRUTEMENT ET SALAIRES DU PERSONNEL NON TITULAIRE- SAISONNIERS 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la piscine municipale, des bungalows et des services techniques, pendant la période estivale, il est nécessaire de recruter des agents non titulaires.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel, et demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires pour les mois de juin à septembre 2022.

NATURE FONCTIONS	GRADE CORRESPONDANT ET TEMPS DE TRAVAIL	DUREE	REMUNERATION
1 – Un Préposé régie entrées piscine et entretien des vestiaires en juin	Adjoint technique A 35/35 ^{ème}	Du 07/06 au 30/06	I.B.367 Majoré 340
2 – Deux préposés régie entrées piscine et entretien des vestiaires en juillet	Adjoint technique A 35/35 ^{ème}	Du 01/07 au 31/07	I.B.367 Majoré 340
3 – Deux Préposés régie entrées piscine en août et entretien des vestiaires en août	Adjoint technique A 35/35 ^{ème}	Du 01/08 au 03/09	I.B.367 Majoré 340
4 – Maître-Nageur BNSSA	OTAPS à 35/35 ^{ème}	Du 07/06 au 03/09	IB 371 Majoré 343

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 18 voix dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de recruter du personnel non titulaire nécessaire au bon fonctionnement de la piscine municipale du 07 juin 2022 au 03 septembre 2022, dans la limite des crédits votés
- D'autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 22h30